

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 avril 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-19/A-00050
Propriétaire(s) : Richard Filion et Renee Richard
Emplacement : 3616, route régionale 174
Quartier : 19 – Cumberland
Description officielle : partie du lot 3, concession 1 (ancien levé)
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires projettent de construire un rajout de plain-pied (6,70 m sur 13,41 m) du côté est de la maison isolée existante, y compris un garage attenant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 7,48 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 10 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.